



Déclaration liminaire
commune aux CAPL de
recours CREP 2019



Évreux, le 25 juin 2019

Monsieur le Président,

L'objectif du gouvernement : supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique d'État d'ici 2022 dont 18 000 à 25 000 rien que pour la DGFiP. Comme dans le même temps, 16 000 collègues partiraient à la retraite, ce sont donc entre 2 000 et 9 000 agents qui se retrouveraient sans mission, sans résidence, sans chaise. Comment ?

En externalisant, en privatisant, en supprimant des missions :

- Agences comptables pour les grandes collectivités et établissements publics de santé
- Agence unique de recouvrement
- Transfert de la mission topographique à l'IGN
- Suppression de la TH
- Prélèvement à la source et donc privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu
- Interdiction du paiement en numéraire
- Accueil exclusif sur rendez-vous et fermetures des services
- Abandon progressif de la publicité foncière aux notaires

En restructurant dans tous les sens :

- 1 trésorerie par EPCI et 1 trésorerie par groupement hospitalier de territoire, soit 1 millier de fermetures en 3 ans, sans compter celles liées aux agences comptables
- La géographie revisitée qui va détruire et remodeler totalement notre paysage administratif
- Regroupement des SIP et des SIE
- Départementalisation des SPF, dans un premier temps

En accentuant la dématérialisation :

- Obligation générale de télédéclarer pour les particuliers
- Contact avec les services principalement par internet et par les plate-formes
- Utilisation de l'intelligence artificielle pour les réponses aux courriels, pour la programmation et pour le contrôle fiscal

Cerise sur le gâteau : le Préfet aura la mainmise sur les fonctions supports (budgets, logistique, informatique, RH), mais sera aussi partie prenante en matière d'exercice des missions et d'allocation des moyens d'organisation structurelle. Et c'est bien la première fois de l'Histoire qu'un directeur général abandonne ses prérogatives aux préfets sans essayer de les défendre.

Et tout est prêt pour que les agents subissent la réforme des règles d'affectation à la DGFiP et la mise en place de la rémunération au mérite, formidable outil de chantage à la mobilité forcée.

D'autant que la loi Fonction publique prévoit :

- la fusion des CT et des CHS-CT comme dans le privé (clairement le chapitre conditions de travail est balayé)
- la fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités (en clair le pouvoir administratif fera intégralement ce qu'il voudra)
- le dialogue social traité par ordonnance (pas de débats : le pouvoir tranchera seul)
- la fin du conseil supérieur de l'État en tant qu'organe supérieur de recours
- la création d'un contrat de mission (embauche de 6 ans maxi sur un projet et hop dehors)
- la généralisation de l'évaluation individuelle, sa plus grande importance pour l'avancement et les promotions
- des nouvelles sanctions disciplinaires (exclusion temporaire de 3 jours), sans examen par une commission, et inscription au dossier
- des mesures pour favoriser la mobilité inter fonctions publiques
- la création d'une rupture conventionnelle pour les contractuels et expérimentation pour les fonctionnaires État et hospitalier
- le détachement d'office lors d'une externalisation de mission (agences comptables et de recouvrement, prise en main des Préfets, transfert cadastre/IGN par exemple).

Concernant notre département, vous nous avez présenté le 11 juin 2019 la géographie revisitée que vous envisagez de mettre en place dans les 3 ans à venir et que vous osez appeler nouveau réseau de proximité.

Votre hypothèse d'organisation des services de notre département se traduirait par l'implantation de nos services dans 34 communes soit 13 de plus qu'en 2019, nous ne pouvons accepter une telle hypocrisie. Cette cartographie présentée aux acteurs locaux, aux organisations syndicales et aux agents n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux.

En effet, nous pourrions éventuellement être d'accord avec cette réorganisation des services si notre présence était réellement effective dans les 34 communes que vous nous indiquez.

Vous laissez entendre qu'avec 19 accueils de proximité dans les futures Maisons France Services ou les mairies, la DGFIP serait plus présente et accessible sur le territoire or il n'en est rien puisque vous n'envisagez qu'une simple réception sur rendez-vous et/ou visio-conférence. Nous n'acceptons pas cette hypocrisie !

De plus, l'implantation de 7 services de gestion comptable, simple back-office ne constitue nullement un accueil de proximité.

Que dire encore des 14 conseillers des collectivités locales que vous comptez parsemer sur le territoire !

En passant de 5 SPF à 1, en centralisant la mission foncière , en passant de 4 SIE à 2, et de 7 SIP à 3, nous ne pouvons que constater que ce que vous proposez n'est qu'une illusion de proximité, les contribuables étant amenés à se déplacer sur de plus longues distances.

Toute cette mascarade appelle de notre part plusieurs constats :

- nous n'avons certainement pas la même notion de la proximité ;
- nous n'avons certainement pas la même vision de ce qu'est le service au public, la visioconférence et la dématérialisation à outrance ne remplaceront jamais un contact humain technicien et de qualité ;

Concernant les agents du département, ils n'en peuvent plus et sont exaspérés par si peu de visibilité. Nos conditions de travail se dégradent de jour en jour et d'année en année .

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place.

Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité de traitement des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agents. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité.

Ce positionnement illustre sa volonté de destruction du statut de la fonction publique.

Pour solidaires Finances Publiques, l'entretien est un dialogue tronqué :

- dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au coeur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives.

- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ?

Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,

- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,

- une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Pour nous, il ne peut pas constituer un recours de premier niveau.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Solidaires Finances Publiques dénonce fermement la fin du recours national qui supprime un droit et une voie de recours supplémentaire pour les agents laissant toute latitude aux directeurs locaux.

C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques ne s'interdira pas, dans certaines situations, d'interpeller la Direction Générale si la décision prise au niveau local entraîne des conséquences graves pour les agents.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées.

Nous vous demandons en ouverture de cette CAPL de nous communiquer le nombre de recours hiérarchiques traités par la direction et leur suite.

Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAPL.